



DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNE DE SAINT-PYTHON

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI  
-----

## **PROCES-VERBAL**

### **de la réunion du Conseil Municipal**

### **du jeudi 13 février 2025 à 18 h 30**

### **Salle de la Mairie**

Date de la convocation : 06/02/2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de procurations : 2

Nombre d'absents (ou excusés) : 3

Membres présents : FLAMENGT Georges – LANZOTTI Jocelyne – BLAS Joël – LECLERCQ Pascale (a procuration pour LEFEBVRE Frédérique) - PETIT Bruno – PAVOT Marijke - BOUDOUX Pascal – LAUDE Philippe - KEHL Valérie – HUBINET Sophie – LASEMILLANTE Sophie - DEMORY Michaël (a procuration pour BURY Grégory)

Membres excusés : BLAS Laurent – LEFEBVRE Frédérique (donne procuration à LECLERCQ Pascale) - BURY Grégory (donne procuration à DEMORY Michaël)

Membres absents :

Président : FLAMENGT Georges

Secrétaire de séance : BLAS Joël

### **INTERVENTION DE CLEMENT DIRUIT**

### **DU PAYS DU CAMBRESIS**

Monsieur DIRUIT rappelle que le Pays du Cambrésis accompagne les collectivités en matière de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Un « parcours de la Réno » qui arbore 4 étapes avec guide en ligne, est proposé par le Pays :

1. J'optimise les consommations d'énergie : gestes du quotidien, conseils du Pays ;
2. J'analyse mes bâtiments publics : inventaires et analyse des bâtiments, mobilisation d'audit énergétique ;
3. Je prépare un projet de rénovation énergétique globale : appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage ou à une maîtrise d'œuvre, mobilisation de financement ;
4. Je réduis le coût de mes travaux par la mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie.

--ooOoo--

La lecture du compte rendu de la réunion du 16 janvier 2025 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

## **1. INFORMATIONS DROIT DE PREEMPTION**

- DIA N° 1/2025 transmise le 9 janvier 2025 par Maître LELEU Notaire à SOLESMES  
Parcelle : AA N°164 – bâti – 7 rue de la Liberté

## **2. DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- Besoin de personnel supplémentaire au service périscolaire et à l'école.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création à compter du 24 février 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un mois et 12 jours du 24 février 2025 au 4 avril 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

## **3. REGLEMENT DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leurs observations sur le projet de règlement de location des salles communales (salle Mitterrand et salle polyvalente), élaboré par la commission des fêtes. Ce projet leur a été envoyé pour approbation préalablement à la présente réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le règlement de location des salles communales (salle Mitterrand et salle polyvalente) ci-annexé,
- Dit que celui-ci devra être dûment signé par les locataires.

#### **4. TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION SUR LA FORME DE LA DELIBERATION N°64 DU 14 NOVEMBRE 2024**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°64 du 14 novembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, d'une part, de ne pas reconduire la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » (dispositif cantine à 1 €) qui est arrivée à échéance le 7 février 2025, et d'autre part la révision des tarifs du restaurant scolaire.

- Monsieur le Maire propose de modifier cette délibération sur la forme comme ci-après (la délibération N° 64 du 14 novembre 2024 reste valable sur le fonds) :
  - Ne pas reconduire la convention relative au dispositif « cantine à 1 € » avec l'Etat, compte tenu du nombre croissant des inscriptions au restaurant scolaire et de notre limite d'accueil (sans changement),
  - D'appliquer un tarif pour les enfants (au lieu de famille) domiciliés à St Python et un tarif pour les enfants (au lieu de famille) domiciliés dans les communes extérieures comme suit :
- Enfants domiciliés à St Python à compter du 24 février 2025 (date de la rentrée scolaire de février)
  - ✓ 4.00 € par repas et par enfant
- Enfants domiciliés dans les communes extérieures à compter du 24 février 2025
  - ✓ 6.00 € par repas et par enfant
  - En cas d'inscription en dehors du délai imparti, l'enfant sera accueilli mais les tarifs ci-dessus seront doublés, *sauf en cas de force majeure sur présentation d'un justificatif (hospitalisation, accident...)*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de modification ci-dessus.

- **Entretien du mardi 21 janvier 2025 avec 5 parents d'élèves** : Monsieur le Maire relate l'entretien qu'il a eu avec 5 parents d'élèves des communes extérieures au sujet des nouveaux tarifs du restaurant scolaire. Cet entretien s'est dans l'ensemble bien passé mais chacun reste sur ses positions.

#### **5. DELIBERATION PORTANT REVISION INDIVIDUALISEE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA CCPS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) a délibéré le 12 décembre 2024 en faveur d'une révision individualisée des attributions de compensation (AC) :

Vu les potentiels financiers par habitants de 2024 (source de l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publiques Locales OFGL) ;

Vu le 7° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale faisant application du régime de fiscalité professionnelle unique et leurs communes membres peuvent procéder à la diminution des attributions de compensation d'une partie des communes membres lorsque les communes concernées disposent d'un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20 %

au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres (7° du V de l'article 1609 nonies C).

« Les délibérations concordantes doivent être adoptées à la majorité qualifiée, prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ». Dans ce cadre, toutes les communes de l'EPCI sont dites « intéressées » et doivent se prononcer sur la mise en œuvre de la révision « individualisée ».

Cette révision à la baisse du montant des AC ne peut excéder 5 % du montant initial de celles-ci.

Il n'est pas possible d'effectuer une révision individualisée au titre d'autres critères que ceux mentionnés au 7° du V de l'article 1609 nonies C.

La commune concernée par la révision individualisée ne peut faire échec à cette procédure par une délibération en ce sens. Dans la mesure où la mise en œuvre de cette procédure requiert les délibérations d'une majorité qualifiée de communes membres, cette révision dite « individualisée » s'impose aux communes qui voient diminuer le montant de leurs AC même si ces dernières se sont opposées à la diminution du montant de celles-ci.

COMMUNES	Potentiel financier par habitant 2024	COMMUNES	Potentiel financier par habitant 2024
BEURAIN	523.53	SAULZOIR	646.17
BERMERAIN	607.72	SOLESMEs	799.31
CAPELLE	755.09	SOMMAING	589.66
ESCARMAIN	599.99	VENDEGIES/ECAILLON	635.81
HAUSSY	726.29	VERTAIN	660.53
MONTRECOURT	690.65	VIESLY	858.86
ROMERIES	665.08	<b>Total Potentiel financier par habitant</b>	<b>10 146.99</b>
ST MARTIN/ECAILLON	644.01	<b>Moyenne des 15 communes</b>	<b>676.47</b>
SAINT PYTHON	744.30	<b>20 % de la moyenne des communes</b>	<b>811.76</b>

Il apparaît que la commune de VIESLY dispose d'un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20 % au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres de la CCPS.

Vu la délibération N°2024.71 du 12 décembre 2024 de la CCPS réduisant de 5 % les attributions de compensation versées à la commune de VIESLY pour l'exercice 2025, comme suit :

Attributions de compensation 2017	Attributions de compensation 2025
<b>339 027.00 €</b>	<b>339 027.00 € - 16 951.35 € = 322 075.65 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la révision individualisée des attributions de compensation pour la commune de VIESLY votée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois le 12 décembre 2024.

**6. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS ET DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR L'INSTALLATION D'UN CITY-PARK**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un City Park.

Une réunion de la commission des travaux est prévue le lundi 17 février afin de mettre au point cette opération.

Il informe le Conseil Municipal que des subventions seront sollicitées :

- **Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) (50 %)**
- **Aide de l'Agence Nationale du Sport (ANS)**
- **Aide régionale**

En ce qui concerne l'ANS, les appels à projets seront opérationnels en mars et les demandes de subvention seront à déposer en mai. Le taux de subvention peut varier entre 40 et 80 % selon les projets (moyenne pour la Région Hauts de France : 36 %). Une convention de 5 ans sera à établir avec l'école pour être éligible. En 2024, 23 dossiers sur 72 ont été retenus.

Monsieur le Maire propose de déterminer de façon plus précise l'estimation globale du projet et de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal

**7. AMORTISSEMENT DES HONORAIRES DU MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les études non suivies de travaux doivent faire l'objet d'un amortissement en matière budgétaire.

Il s'agit de l'étude relatif au lancement et à la gestion d'un accord cadre à bons de commande relatif aux travaux de voirie pour un montant de 1 650.00 € TTC réalisée en 2022.

Cette étude n'ayant pas été suivie de travaux, la somme de 1 650.00 € est donc à amortir.

Monsieur le Maire propose un amortissement en 3 ans comme suit :

<b>Honoraires/années</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Honoraire accord cadre travaux voirie	550.00	550.00	550.00
<b>TOTAL</b>	<b>550.00</b>	<b>550.00</b>	<b>550.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire ci-dessus,

➤ Dit que la somme de 550.00 € sera prévue aux budgets primitifs 2025, 2026 et 2027 de façon respective aux comptes 681 en dépenses de fonctionnement et 2803 en recettes d'investissement.

## **8. CHARGES SYNDICALES - FISCALISATION DE LA COTISATION SYNDICALE 2025 POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de délibérer pour la mise en recouvrement d'un produit fiscal ou pour la participation directe de la Commune, en ce qui concerne la contribution aux charges syndicales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis (SIDECE) : Participation directe de la Commune.
- Gestion des eaux pluviales SIDEN-SIAN : Participation directe de la commune.
- Recouvrement de la contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » par la fiscalisation.

## **9. ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comptable public n'a pu recouvrer le titre de recettes ci-après et que, a priori, toutes les démarches nécessaires ont été effectuées pour recouvrer cette somme.

Il demande aux membres du Conseil d'admettre en non-valeur le recouvrement ci-après :

- TR N°11/2013 – Montant : 34.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'admettre en non-valeur le titre ci-dessus pour un montant de 34.50 €,
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 au chapitre 65 (compte 6541).

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Monsieur PETIT Bruno**

- Repas des aînés du 30 mars 2025 : Monsieur PETIT soumet deux propositions de menus aux élus qui font leur choix.
- Anciens vestiaires du terrain de football : Monsieur PETIT signale des infiltrations d'eau via la toiture des anciens vestiaires du stade. Une décision sera prise à la commission des travaux du 17 février prochain.
- Rappel manifestations
  - ✓ **Samedi 22 février à 11 h 00** : Remise des prix du concours des maisons illuminées 2024 et réception des nouveaux résidents de la commune à la salle Mitterrand.
  - ✓ **Vendredi 7 mars à 18 h 00** : Elaboration du calendrier 2025 des fêtes et cérémonies avec les associations locales.

- ✓ **Jeudi 20 mars** : Passage du Grand Prix de Denain.
- ✓ **Vendredi 21 mars (horaire à déterminer)** : Concert de Shaun Fergusson à l'église de St Python organisé par l'association Terrier des Arts à l'occasion du Printemps francophone. Le prix d'entrée est fixé à 7.00 €.
- ✓ **Dimanche 13 avril** : Paris-Roubaix professionnel.

➤ **Monsieur BLAS Joël**

- Sécurité incendie salle polyvalente : La pose des extincteurs a été réalisée. Les plans d'évacuation seront disponibles sous une semaine.
- Fissures : 3 fissures superficielles ont été constatées sur un même mur à la salle polyvalente. L'entreprise TAISNE interviendra le mercredi 19 février afin d'y remédier.
- Taille des haies au terrain de football : Nous disposons d'un seul devis compte tenu des difficultés à obtenir d'autres propositions.

➤ **Monsieur LAUDE Philippe**

- Sacs prépayés déchets ménagers : Monsieur LAUDE s'interroge sur la facturation de la taxe des ordures ménagères lorsqu'un « sac rouge » prépayé n'est pas directement jeté dans la benne mais déposé dans le bac gris qui fait l'objet d'un second basculement. Cette opération entraîne-t-elle une double facturation ? Madame LECLERCQ est chargée de se renseigner auprès de la commission déchet de la CCPS lors de la prochaine réunion.
- Equipement salle polyvalente : Monsieur LAUDE informe les élus que des notices d'utilisation sont en cours d'élaboration (four, appareil maintien à température, lave-vaisselle, plaques de cuisson).

➤ **Madame KEHL Valérie**

- Commission culture de la CCPS : Madame KEHL fait le compte rendu de la réunion de la dernière commission culture de la CCPS. Un spectacle est organisé dans le cadre du Printemps Francophone le jeudi 27 mars prochain en collaboration avec les écoles.
- Photos de rue de la CCPS : Madame KEHL explique aux élus que 2 à 8 photos par commune seront prises par un photographe mandaté par la CCPS. 2 d'entre elles seront choisies et mises en place cet été à des emplacements à définir en avril. Dans un souci de sensibilisation et afin de promouvoir le territoire de la Communauté de Communes, les photos installées dans notre commune ne seront pas forcément celles de St Python mais pourront être celles d'autres communes-membres de la CCPS.
- Projet Street Art espace résidentiel Les Arches du Moulin : Pour des raisons de sécurité eu égard à la proximité de la Selle, les enfants de l'école de la Claire Rivière ne pourront pas participer à l'élaboration de la fresque murale comme prévu au départ. Une réunion en mairie devra intervenir afin de choisir le thème de cette fresque qui devrait être réalisée en juin prochain.
- Livret animations culturelles : La distribution d'un livret culturel sera effectuée sous peu.

- Réunion ALSH : La Directrice de l'accueil de loisirs souhaite une réunion avant le 25 avril 2025 en vue de l'organisation de l'ALSH de juillet.

- Conditions de circulation RD 942 : Madame KEHL s'interroge sur la mise en place d'une circulation alternée sur la RD 942 (rue de Cambrai).

Réponse : Cette circulation alternée est liée à la réalisation d'une tranchée pour l'installation d'un poste électrique et d'une éolienne d'entreprise sur la zone d'activité du Bois d'en Haut.

➤ **Monsieur le Maire**

- Préparation rentrée scolaire septembre 2025 : Une réunion du Conseil d'école est prévue en mars 2025. Considérant la baisse probable d'effectif au restaurant scolaire, les horaires de l'école peuvent être modifiés. Nous attendons le rappel téléphonique de Madame l'Inspectrice pour savoir s'il est possible de renseigner la grille d'horaire hebdomadaire relative aux rythmes scolaires pour l'année scolaire 2025-2026 après les dates requises, à savoir le 28 février, date à laquelle cette grille doit être présentée au Conseil d'école et le 7 mars, date à laquelle cette grille doit être adressée à l'Inspection de l'Education Nationale.
- Plan de sauvegarde : Monsieur le Maire rappelle que la révision obligatoire du Plan de Sauvegarde Communal (PSC) devait intervenir avant le 8 février 2025. Cette révision doit prendre en compte un risque sismique de niveau 3. La révision, effectuée par la commission qui en a la charge, est presque terminée. Le PSC sera envoyé en Sous-Préfecture dès que possible.
- Mutuelle communale : Monsieur le Maire informe les élus d'une demande émanant d'un administré qui s'interroge sur l'instauration éventuelle d'une mutuelle communale à St Python. Cette suggestion est à étudier.
- Visite du Sénat : Monsieur le Maire demande aux élus intéressés par une visite du Sénat de se manifester.
- Installation d'un TOTEM d'information : Monsieur le Maire informe les élus que la CCPS prévoit d'installer un TOTEM d'information courant février dans l'entrée de chaque mairie des communes-membres. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de visibilité de la CCPS auprès des habitants.
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Animations dans les écoles : Monsieur le Maire fait part aux élus que la CCPS propose des animations dans les écoles sur le gaspillage alimentaire dans le cadre du PAT. Ces animations sont organisées par l'association partenaire de la CCPS APROBIO.
- Opération Hauts de France propres : Monsieur le Maire fait part aux élus qu'une matinée dédiée à la protection de l'environnement est organisée le vendredi 14 mars à 9 h 30 (accueil au siège de la CCPS). Il invite les membres du Conseil Municipal à y participer. Messieurs BOUDOUX et LAUDE se portent volontaires.

Monsieur le Maire propose d'organiser une action de ce type en collaboration avec la population au niveau communal. Cette proposition est à étudier.

- Rappel réunion commission finances : Mardi 18 février 2025 à 18 h 30 en mairie.

- Réunions CCPS :
  - ✓ **Mardi 4 mars de 18 h 00 à 20 h 00** auditorium du conservatoire : COPIL PAT sur les actions « circuits court ».
  - ✓ **Jeudi 20 mars à 18 h 00** : Intervention de l'APASP (Association pour l'Achat dans les Services Public) (faisabilité cuisine centrale).
  - ✓ **Jeudi 27 mars de 10 h 00 à 12 h 00** siège de la CCPS : Restauration collective avec l'association APROBIO
- Réunion d'échanges : Monsieur le Maire propose une réunion le samedi 22 février à 9 h 00 en mairie afin d'échanger sur les actions à intervenir avant la fin du mandat en cours et sur d'éventuelles pistes d'amélioration sur différents sujets.
- Remerciements : La famille de Madame PLOUCHART-BANTEGNIES Marcelle, décédée le 13 janvier dernier et la famille de Monsieur Jacques MOITY, décédé en février, remercient le Conseil Municipal pour sa délicate attention.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 17 mars 2025 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

G. FLAMENGT

J. LANZOTTI

J. BLAS

P. LECLERCQ  
A procuration pour LEFEBVRE F.

B. PETIT

L. BLAS  
Absent excusé

M. PAVOT

P. BOUDOUX

Ph. LAUDE

V. KEHL

S. HUBINET

S. LASEMILLANTE

M. DEMORY  
A procuration pour BURY G.

G. BURY  
Donne procuration à DEMORY M.

F. LEFEBVRE  
Donne procuration à LECLERCQ P.



## Conseil Municipal du 13 février 2025

<i>Délibération n°</i>	<i>Objet</i>
N°1	DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE
N°2	REGLEMENT DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES
N°3	TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE (MODIFICATION SUR LA FORME DE LA DELIBERATION N°64 DU 14 NOVEMBRE 2024)
N°4	DELIBERATION PORTANT REVISION INDIVIDUALISEE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA CCPS
N°5	AMORTISSEMENT DES HONORAIRES DU MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE
N°6	CHARGES SYNDICALES 2025
N°7	ADMISSION EN NON VALEUR

G. FLAMENGT

J. LANZOTTI

J. BLAS

P. LECLERCQ

A procuration pour LEFEBVRE F.

B. PETIT

L. BLAS

Absent excusé

M. PAVOT

P. BOUDOUX

Ph. LAUDE

V. KEHL

S. HUBINET

S. LASEMILLANTE

M. DEMORY

A procuration pour BURY G.

G. BURY

Donne procuration à DEMORY M.

F. LEFEBVRE

Donne procuration à LECLERCQ P.

